

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance du 28 septembre 1904, le carabinier Louis-Léon Latil est autorisé à porter la médaille nationale commémorative de l'expédition de Chine qui lui a été décernée par S. Exc. le Ministre de la Guerre de la République Française.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**Echos et Nouvelles**  
DE LA PRINCIPAUTÉ

M. de Joly, récemment nommé préfet des Alpes-Maritimes, a tenu, dès son installation officielle, à venir faire sa première visite dans la Principauté. Le distingué fonctionnaire, après s'être inscrit, dimanche après-midi, au palais de Monaco, s'est rendu chez S. Exc. M. le Gouverneur Général qu'il a prié d'être l'interprète de ses hommages auprès de S. A. S. le Prince.

M. de Joly était accompagné de son chef de cabinet M. Magny.

M. le Maire de Monaco et M<sup>me</sup> la comtesse Gastaldi avec leurs fils M. Etienne Gastaldi et le Commandant Alban Gastaldi, sont de retour de leur propriété de Fernay-Voltaire où ils ont passé tout l'été.

Mardi prochain, 18 octobre, aura lieu la rentrée des tribunaux. A l'issue de la messe du Saint-Esprit, à la Cathédrale, l'audience solennelle de rentrée sera tenue dans la salle du Tribunal Supérieur sous la présidence de M. le baron de Rolland. Le discours d'usage sera prononcé par M. Paul de Villeneuve, substitut de l'Avocat Général.

M. le Ministre de la Marine de France et M<sup>me</sup> Camille Pelletan, dont nous avons annoncé le passage dans la Principauté, sont repartis dimanche pour Paris après un court séjour à Menton.

Le prince et la princesse Serge Galitzine, venant de Cannes, ont traversé dimanche la Principauté se rendant en Italie.

Les dames de Saint-Maur ont présenté à la dernière session d'examens pour le brevet de capacité trois candidates; toutes trois ont été reçues.

**SUR LE LITTORAL**

De Nice :

Le nouveau préfet des Alpes-Maritimes, M. de Joly, s'est installé officiellement à Nice et a échangé des visites

avec les membres du corps consulaire et les principales autorités de la ville et du département.

M. Achille Villerman, récemment nommé chef de gare à Nice, en remplacement de M. Hully qui vient de prendre sa retraite, a pris possession de ses nouvelles fonctions.

Quoique la grève de la marine marchande ne soit pas complètement terminée à Marseille, un certain nombre de services maritimes ont été repris et la Compagnie Fraissinet a rétabli la marche de ses paquebots-postes entre le littoral et la Corse. Les contre-torpilleurs la *Hallebarde* et la *Pertuisane*, qui depuis la grève assuraient le service postal entre Nice et Bastia, vont rallier le port de Toulon.

**Lettre de Paris**

Paris, 9 octobre 1904.

Par une journée d'automne assez belle quoique la pluie des jours précédents ait rendu l'atmosphère déjà très froide, a été courue hier à Longchamp la sensationnelle épreuve hippique, dite prix du Conseil Municipal. C'est pour la douzième fois que cette épreuve internationale est disputée, et en présence de l'importance qu'elle a prise il n'est pas sans intérêt de rappeler les difficultés auxquelles se heurta sa création.

Depuis longtemps il était question de doter l'automne d'une grande journée de courses. Le commerce parisien en avait besoin pour marquer d'une date officielle l'ouverture de l'hiver. La Société d'Encouragement, qui sentait la nécessité de corser son programme d'arrière-saison, ne demandait qu'à l'instituer. Et cependant, malgré ces deux puissantes volontés créatrices, le projet n'arrivait pas à éclosion. C'est que le commerce parisien, aussi bien que la Société d'Encouragement voulaient, pour leur journée, une épreuve dont le retentissement dépassât les milieux sportifs, une épreuve qui fût un événement, passionnât les masses, quelque chose comme un pendant au Grand Prix de Paris. Or, pour qu'une course fût telle, il la fallait internationale. Pas d'émotion, pas de passion, si le chauvinisme ne s'en mêle pas. Mais, quand on demandait aux commissaires de la rue Scribe de créer une épreuve internationale, ils répondaient par le *non possumus* que leur imposent les statuts dont ils sont prisonniers.

Il fallait trouver un biais! Fort heureusement, on le trouva. La Société d'Encouragement étant à la veille de renouveler son bail avec la municipalité, un esprit subtil songea à l'ingénieuse combinaison suivante: La Société payerait le terrain de Longchamp cent mille francs de plus, et le Conseil municipal rendrait ces cent mille francs à la Société sous forme de dotation pour la création d'un prix international qui porterait son nom. La solution était trouvée, et le 8 octobre 1893 le prix du Conseil municipal se courait... avec quel succès! on s'en souvient. Onze ans se sont écoulés et on a vu se réaliser les horoscopes favorables qui présidaient à la conception de cette grande épreuve d'automne. Les espérances du commerce parisien ont été tenues et au delà. C'est le dimanche du *Municipal* (comme on dit maintenant) qui sonne le glas des villégiatures estivales! C'est à cette date qu'on remise définitivement les chapeaux melons et les souliers jaunes! C'est à partir de ce jour qu'il est de bon ton d'être vu sur les boulevards ou dans les théâtres! C'est enfin au cours de cet après-midi sensationnel que se livre,

dans le pesage de Longchamp, le concours d'élégance d'où doit sortir la mode attitrée de l'hiver.

Cette année, le prix du Conseil Municipal était particulièrement intéressant pour les sportsmen, deux chevaux anglais considérés comme les meilleurs de leur génération devant se mesurer avec les représentants des écuries françaises. Aussi, dès deux heures, l'hippodrome de Longchamp était-il littéralement envahi par tous ses accès.

L'animation est extrême autour du paddock, où l'on attend avec impatience l'arrivée des champions anglais. Soudain un vif mouvement de curiosité se produit. Voici la fameuse jument anglaise *Pretty-Polly* qui ne connaît pas de défaite. Elle passe tenue en main et suivie de son propriétaire, le major Loder, qui ne la quitte pas d'un pas. Il est lui-même escorté de tout un personnel qui porte tout ce dont pourrait avoir besoin sa jument. *Pretty-Polly* est, il est vrai, une belle jument méritant l'admiration dont elle est l'objet de la part des Anglais, venus très nombreux pour la voir courir et triompher (?). Son compatriote *Zinfandel* est, lui aussi, un beau cheval et ses partisans d'outre-Manche sont presque aussi nombreux.

Les couleurs françaises sont représentées par *Macdonald II*, *Hébron*, *Rataplan*, *Presto II*, *Lorlot* et *Frisquet*. Le mérite de tous ces chevaux est connu et aucun d'eux ne paraît de taille, sur la foi du moins de leurs admirateurs, de triompher des deux craks anglais.

Mais une fois de plus en pareille circonstance, les prévisions devaient être complètement déçues. Au signal, le peloton s'élance sur un bon départ, *Presto II* et *Frisquet* en tête, les autres groupés, sauf *Hébron* qui ferme la marche. Dans la descente, *Rataplan* rétrograde, *Pretty-Polly* et *Zinfandel* sont sur les talons de *Presto II*, *Frisquet* a disparu. Au dernier tournant, les deux craks d'outre-Manche paraissent tenir le leader. Encore quelques foulées et la lutte ne sera plus qu'entre les deux concurrents anglais. Déjà les hourras retentissent dans les tribunes; mais soudain *Ransh* a rendu la main à *Presto II* et le petit poulain bai brun repart de nouveau à toute allure, distançant ses deux adversaires.

Naturellement, les sportsmen français et la foule des spectateurs de la pelouse on fait une enthousiaste ovation au vainqueur tandis que les anglais se consolaient flegmatiquement de ce résultat inattendu. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que pareille déception s'est produite récemment pour le cheval français qui, parti favori au derby d'Epsom, y était arrivé dernier. Il est probable que la traversée du Pas de Calais et un long voyage de chemin de fer ont un effet déplorable sur l'état des chevaux d'autant plus impressionnables qu'ils sont de pure race.

\* \*

Et maintenant que le *Municipal* a sonné l'heure de la fin des villégiatures champêtres et l'ouverture de la saison froide, on va penser au départ prochain pour la Côte d'Azur et, après quelques semaines à Paris, l'exode mondain recommencera avec un entrain d'autant plus grand que l'hiver s'annonce, cette année, comme devant être particulièrement précoce et rigoureux.

Du Dauphiné et de bien d'autres points de la France, on télégraphie que depuis quatre ou cinq jours, les froids sévissent et qu'il a fallu sortir manteaux et fourrures. De véritables tempêtes se sont abattues vendredi et samedi sur Grenoble et la région; la température a considérablement baissé et la neige est tombée en abondance sur toutes les montagnes qui, il y a peu de jours, étaient encore si vertes et si riantes. Cette neige est descendue à l'altitude de 400 mètres; le Saint-Eynard et le mont Rachais qui domine le fort de la Bastille en sont aujourd'hui couverts. Il en est de même à Bellegarde où la

neige est également tombée et dans les départements voisins.

Voilà des nouvelles qui promettent un bien vilain hiver aux Parisiens, mais qui vont remplir de joie les habitants du littoral méditerranéen où bientôt affluera la foule chaque année plus nombreuse des hivernants frileux !

L. S.

## BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

**Le Congrès de Boston.** — Le treizième Congrès international de la paix s'est ouvert, la semaine dernière, au Tremont Temple, à Boston. M. Collins, maire de la ville, M. Bates, gouverneur de Massachusetts et M. Hay, secrétaire d'Etat, au nom du gouverneur national, ont souhaité la bienvenue aux délégués.

Parlant de l'arbitrage, M. Hay dit :

Nous continuerons à préconiser et à mettre en œuvre, autant que possible, les principes de l'arbitrage dans les questions qui peuvent être réglées par voie diplomatique.

Le président examine actuellement la négociation de traités d'arbitrage avec les puissances européennes disposées à conclure des arrangements de cette nature, et il espère soumettre les traités au Sénat l'hiver prochain.

Ces temps derniers, en réponse à une demande du congrès parlementaire international, le président a promis d'inviter les nations à une seconde conférence à La Haye, afin de continuer l'œuvre bienfaisante de la conférence de 1899.

Faisant ensuite allusion à l'ordre du jour adopté par le Parlement américain, ordre du jour qui proposait que les cargaisons appartenant à des particuliers et ne consistant pas en contrebande de guerre, fussent mises à l'abri de la saisie et de la destruction par les belligérants, M. Hay dit :

Le président n'a pas cru devoir, pendant l'été, attirer sur ce projet l'attention des puissances dont deux au moins n'auraient envisagé la question qu'au point de vue de la portée de la réglementation proposée sur le conflit déplorable qui ensanglante l'Extrême-Orient.

Mais, ajoute M. Hay, comme nous prions sincèrement pour que la paix ne tarde pas à être rétablie entre les deux nations, auxquelles nous rattachent de nombreux liens historiques, nous pouvons espérer avec confiance que nous pourrions, à une date prochaine, appeler l'attention des nations sur cette question.

Le lendemain, le congrès a élu comme président M. Robert Treat Paine, un philanthrope bien connu.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, M. Paine a dit qu'il croyait que le moment où la paix régnerait dans le monde entier n'était pas si éloigné qu'on le croyait généralement. Il a fait ensuite allusion au cablogramme envoyé par sir Thomas Barclay à l'Association des chambres de commerce, cablogramme annonçant qu'une résolution des plus amicales avait été adoptée à l'unanimité en faveur d'un traité d'arbitrage avec les Etats-Unis. M. Paine espère que le congrès pourra provoquer la signature de traités d'arbitrage anglo-américain, germano-américain, franco-américain, ainsi que d'autres traités avec d'autres nations, et qu'il cimentera ainsi la paix mondiale.

L'assistance a fait très bon accueil à une proposition tendant à l'inauguration d'un congrès international de toutes les nations, congrès qui pourrait assurer la paix du monde.

Des délégués étrangers ont prononcé ensuite des discours. Le rapport du Bureau international de la paix fait allusion aux efforts qui ont été faits sans succès pour décider la Russie et le Japon à recourir à une solution pacifique de leur différend et propose que les nations refusent de souscrire à tout nouvel emprunt de guerre si les efforts tendant à la médiation sont infructueux.

Dans sa séance de mercredi, le Congrès a voté diverses résolutions par lesquelles il invite la Russie et le Japon à mettre fin à la guerre, et demande aux puissances signataires de la Convention de La Haye de faire comprendre à la Russie et au Japon l'importance qu'il y a à terminer la lutte.

M. Oscar S. Strauss, membre américain du Tribunal de La Haye, a préconisé la révision du Traité de La Haye, afin de déterminer laquelle des deux puissances en conflit devra prendre l'initiative de soumettre le différend au Tribunal de La Haye.

Des télégrammes ont été expédiés à MM. Carnégie, Frédéric Passy, Elie Ducommun, etc.

On a lu un télégramme de sir Thomas Barclay, préconisant la conclusion d'un traité d'arbitrage anglo-américain. Cette lecture a été vivement applaudie.

**L'enseignement pacifiste.** — Le Congrès de la Ligue de l'enseignement qui vient d'avoir lieu à Amiens, a adopté les résolutions suivantes sur « l'enseignement des idées pacifistes » :

Que les pouvoirs publics s'inspirent des idées pacifiques dans la rédaction des programmes de l'enseignement à tous ses degrés, et notamment :

Que dans l'enseignement de l'histoire, on s'attache moins à développer des tableaux de carnage et des biographies de conquérants, qu'à montrer les progrès de la civilisation, les efforts des peuples vers leur émancipation, et les travaux des grands bienfaiteurs de l'humanité ;

Que dans l'enseignement des sciences, et en particulier de la géographie, on s'efforce de faire comprendre aux élèves comment les découvertes de l'esprit humain contribuent à rendre plus étroits les liens de solidarité de toute nature qui unissent les membres de la grande famille humaine ;

Que dans l'enseignement de la morale on s'inspire de cette idée, que l'amour de la patrie peut être sincère sans être haineux ni agressif, et qu'il n'exclut nullement l'amour de l'humanité ;

Enfin, qu'une place soit réservée spécialement, dans les programmes officiels, à l'enseignement des idées pacifiques, et à l'exposé des efforts tentés par les nations civilisées pour résoudre par l'arbitrage les conflits internationaux.

## MARINE ET COLONIES

**Un transatlantique colossal.** — On annonce que la Compagnie Cunard, qui a lancé un nouveau transatlantique à turbines, va l'envoyer faire ses essais dans la Méditerranée ; tout nous fait espérer sa visite à Villefranche, vers la fin décembre.

Ce bateau dépasse, comme dimensions, tous ceux qui existent jusqu'à ce jour.

En voici les caractéristiques : longueur, 267 m. 43 ; déplacement, 40.000 tonnes ; puissance des machines, 75.000 chevaux ; vitesse prévue, 25 nœuds, au minimum.

Cet immense navire, qui contiendrait environ 4.000 voyageurs, leur offrira les distractions les plus variées.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**L'Industrie chimique au Japon.** — D'après un ouvrage publié par le gouvernement japonais et intitulé : « Le Japon au début du XX<sup>e</sup> siècle », ce pays comporterait 840 usines utilisant d'une manière permanente des chimistes. Ce nombre ne comporte pas seulement des usines chimiques dans le sens étroit du mot, mais aussi les usines à gaz, les papeteries, les fabriques de produits céramiques et des laques dites du « Japon ». Toutefois ne sont pas comprises ni les sucreries ni les brasseries.

Sur 840 usines ci-dessus mentionnées, il y en a 190 qui se servent de force motrice (8.349 chevaux-vapeur) et 650 sans force motrice. Il n'y a que 2 usines qui emploient plus de 500 ouvriers, 86 plus de 100, 207 plus de 50, 348 plus de 30.

Parmi les sociétés par actions, qui sont comprises dans les entreprises ci-dessus, il y en a 75 pour la production du sel, 43 pour les produits pharmaceutiques, 95 pour les huiles d'éclairage, 40 pour les allumettes, 49 pour la fabrication de l'indigo, 4 pour les autres couleurs, 4 pour la production du gaz, 6 pour la production de l'encens. L'industrie chimique japonaise occupe en tout 38.591 ouvriers, dont 12.966 dans les entreprises à force motrice (dont 3.442 femmes) et 25.625 dans les autres (dont 13.139 femmes).

Dans les fabriques d'allumettes, il y a par ouvrier-homme, 4 à 5 femmes. Le travail moyen est de douze heures : dans les usines plus importantes, il n'est que de dix heures.

Le salaire moyen des hommes est de 0,30 yen et des femmes 0,20 yen (1 yen = 2 fr. 60 environ). Dans les fabriques d'allumettes, les ouvrières gagnent 0,12 à 0,20 yen par jour lorsqu'elles sont âgées de plus de 14 ans, et au-dessous 0,05 à 0,13 yen par jour.

La production industrielle, d'après cet ouvrage, a été : En 1899, dans les huiles d'éclairage, de 1 1/2 million d'yens ;

En 1898, pour le sulfate de potassium, de 261.000 yens ;

En 1899, pour le phosphate de soude, de 868.000 yens ;

En 1902, pour l'acide sulfurique, de 900.000 yens ;

Les fabriques d'allumettes n'ont pas accusé de progrès depuis 1897.

Le gouvernement, comme l'industrie privée, s'intéressent vivement aux progrès de l'industrie privée, par l'entremise d'associations industrielles.

**Les brevets d'invention en France en 1901.**

— Il a été délivré en France, en 1901, 10.707 brevets d'invention et 1.395 certificats d'addition, soit en tout 12.103. Les branches où il a été délivré le plus de brevets d'invention sont : les voitures et vélocipèdes, 455 ; les moteurs divers, 419 ; les organes de machines, 358 ; les appareils à gaz, 326 ; les produits chimiques, 298 ; les articles de ménage, 298 ; les articles de papeterie, de reliure, etc., 289 ; les combustibles et appareils de chauffage, 288 ; l'automobilisme, 285 ; les machines et outils pour le travail des métaux et des bois, 279 ; les machines diverses, 231. Les branches pour lesquelles il a été délivré le moins de brevets d'invention sont : la passementerie, 9 ; les compteurs, 11 ; le matériel de la pharmacie, 14 ; les moteurs hydrauliques, 21 ; les tulles, dentelles, broderies, 21 ; et la maréchalerie, 24.

Dans ce nombre, combien d'inventions probablement absurdes ou inutiles ? Les inventeurs ne chôment pas.

**Le tunnel du Simplon.** — Le travail qui s'accomplit au Simplon en ce moment est supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'ici dans ce genre. Ce tunnel, avec ses 19.713 mètres, soit, en chiffres ronds, 20 kilomètres en ligne droite, dépasse de 6.700 mètres celui du Mont-Cenis, de 9.400 mètres la percée de l'Ariberg, et, enfin, de 6 kilomètres la trouée du Gothard.

Les travaux du Mont-Cenis prirent 14 ans. En admettant que le Simplon puisse être ouvert pour le printemps de 1905, il aura exigé 6 ans 1/2, puisque le premier coup de pioche fut donné en automne 1898, et a coûté 75 millions, soit 3.750.000 francs par kilomètre.

Le Gothard est revenu à 5.200.000 francs, le Mont-Cenis à 5.500.000 francs et l'Ariberg à 4 millions.

**L'aimantation des roches volcaniques.** —

M. Pierre David a communiqué à l'Académie des Sciences les résultats des recherches, faites en collaboration avec M. Brunhes, sur l'aimantation des roches volcaniques. Les recherches précédentes avaient montré que toutes les roches volcaniques d'une même région possèdent une aimantation rémanente stable qui est probablement celle de la direction du champ terrestre à l'époque où la roche s'est solidifiée. Il était intéressant de vérifier si, pendant une période connue et suffisamment longue, la direction d'aimantation des roches n'avait pas varié.

Différentes pierres ont été d'abord étudiées. Elles provenaient d'un mur de l'époque gallo-romaine. Ces pierres (scories, basalte), qui sont restées en place pendant environ 2.000 ans, possèdent toutes une aimantation permanente, mais de direction très variable de l'une à l'autre. Ceci semblait indiquer que la direction d'aimantation n'avait pas été modifiée pendant cette période de 2.000 ans environ. Mais il était difficile d'orienter avec une précision suffisante ces différentes pierres pour les tailler en cubes et faire des mesures au déclinomètre. L'auteur a alors songé à découper quelques cubes dans un dallage très bien conservé de l'ancien temple de Mercure situé au sommet du Puy-de-Dôme, près de l'Observatoire, et datant de l'époque gallo-romaine. Ces cubes, pris sur quatre dalles en domite et mesurés au déclinomètre ont donné pour toutes les dalles la même inclinaison en valeur absolue. Les valeurs de la déclinaison sont au contraire quelconques.

Il suit de là que, depuis la mise en place des dalles, leur direction d'aimantation n'a pas varié sous l'action du champ terrestre, malgré les variations et perturbations qui ont eu lieu depuis cette époque.

La constance de la valeur absolue de l'inclinaison semble indiquer que toutes les dalles ont été prises dans une même carrière où elles auraient été levées en bancs

parallèles, comme cela se pratique souvent actuellement. A la mise en place, quelques-unes d'entre elles auraient été placées sens dessus dessous, ce qui explique le changement de signe de l'inclinaison. Pour la déclinaison, la taille des dalles a dû la modifier d'une façon quelconque.

L'auteur a remarqué en outre que deux cubes de mêmes dimensions ont le même moment magnétique. Il y aurait peut-être là un moyen de résoudre la question si discutée de la provenance des blocs énormes qui ont servi à l'édification du temple dont les ruines restent encore imposantes après 2.000 ans.

## VARIÉTÉ L'HEUREUSE SUÈDE

Sous ce titre, M<sup>me</sup> Jane Michaux vient de publier une intéressante relation de voyage dont on lira avec plaisir les curieux extraits suivants sur les mœurs et la vie féminine en Suède :

Toujours bâties au bord de la mer ou à proximité d'un lac, les petites villes de la Suède ont toutes le même aspect soigné et propre, ou tout neuf, ou très vieux, selon que les incendies les ont épargnées ou récemment ravagées ; mais aucune architecture ne les distingue : aucune époque n'a laissé de trace depuis que le vieux style Viking a été abandonné.

Lorsque j'arrivai à N..., je fus frappée surtout de la propreté méticuleuse qui règne dans toute la ville. Pas d'affiches déchirées qui pendent aux murs, pas d'étalages voyants exposés à la poussière, pas un chiffon de papier dans les rues ; même dans les vieux quartiers qui s'enchevêtrent autour du port, je n'ai jamais vu d'enfants sales et déguenillés ; il y a de la tenue, de la réserve jusque dans les classes inférieures ; point de camelots s'égosillant ou jetant à pleines mains les réclames dans les ruisseaux : quelques marchands de journaux vont lentement, sans cris ni bousculades. On s'aperçoit vite que cet ordre et cette propreté sont des qualités individuelles, plutôt que l'effet d'une organisation imposée, et l'on sent un bien-être général un peu vieillot et silencieux.

De midi à trois heures, c'est le moment des visites et des promenades, entre le lunch du matin et le dîner de trois heures. Des silhouettes féminines vont et viennent, toutes semblables, à peu de chose près : même jupe tailleur, même blouse simple au col empesé, même petit canotier haut perché sur le chignon blond ; il ne faut pas chercher dans cette société la savoureuse élégance des Parisiennes : c'est un maintien raide sérieux, avec un air d'être perpétuellement en voyage. Dans cette société réservée, aux gestes rares, aux sentiments concentrés, les différences d'éducation et de positions sont à peine sensibles ; les servantes même ont une apparence soignée et comme il faut.

Bien que N... n'ait que sept mille habitants, son importance commerciale est assez grande ; il y a quatre banques de premier ordre, le travail y est presque entièrement fait par des jeunes filles qui désirent gagner leur vie, ou simplement s'occuper. L'oisiveté étant, depuis quelques années, considérée en Suède comme déshonorante, les femmes ont pénétré dans toutes les administrations, où l'on a su leur rendre le travail agréable et facile. J'ai pu m'en rendre compte la première fois que j'entrai à la poste de cette petite ville : je restai ébahie du luxe de la salle et du confort qui entourait les employés. Par de larges baies vitrées, le soleil éclairait de jolies boiseries finement sculptées ornant les portes et les murs entièrement laqués de blanc ; d'élégants bureaux en pitchpin avaient chacun sa lampe électrique dans un coquet appareil *modern style* ; un large comptoir de marbre gris séparait le public des employées ; par terre, un dallage de mosaïque sur lequel on n'aurait pu trouver ni le moindre papier, ni le plus petit débris de cigarette. Les jeunes filles, avec un élégant tablier de mousseline claire, semblaient à l'aise et pour ainsi dire chez elles. Chaque jour, de trois à cinq heures, les bureaux sont fermés, afin qu'elles puissent se reposer, retourner prendre le thé en famille, ou se livrer à quelque sport qui les entretienne fraîches et vigoureuses.

L'hôpital que je visitai avec la directrice est aussi une merveille d'organisation. Les gens de la bourgeoisie, les

dames même, ont l'habitude d'aller s'y faire soigner ; on leur réserve des chambres élégantes et gaies, avec des tentures blanches ou roses selon leur goût, et de jolis meubles laqués blanc ; le prix de la pension, y compris les opérations et les remèdes, n'est que de trois francs par jour ; quant au peuple, il est aussi bien nourri et soigné dans les mêmes conditions pour soixante centimes. Les infirmières sont des jeunes filles qui étudient en même temps la médecine, et qui pourront, après deux ou trois ans de séjour dans l'hôpital, l'exercer elles-mêmes. En dehors des villes, il n'y a presque pas de médecins ; des contrées aussi étendues qu'un de nos départements n'en possèdent souvent qu'un ou deux.

De quelque côté que l'on examine l'organisation sociale d'une petite ville suédoise, on la voit tout orientée pour augmenter le bien-être général qu'entrave rarement le luxe particulier.

\* \*

Avoués, notaires, avocats, huissiers et contrôleurs ne sauraient prospérer dans une société où la parole donnée est toujours scrupuleusement tenue ; où règne le souci constant de ne jamais nuire à son prochain ; où le pouvoir religieux tient, en somme, la première place. Que ferait un notaire, quand il n'y a jamais de contrat à enregistrer ? Que feraient avocats et avoués là où il n'y a jamais de procès ? La conscience est la loi la plus sévère, et, la concurrence n'existant presque pas, les luttes et les difficultés en sont diminuées d'autant. Surgit-il un différend grave entre deux personnes ? Chacun prend un arbitre, et tout s'arrange à l'amiable.

Il faut avoir vécu quelque temps dans ce pays pour s'imaginer l'honnêteté généralement répandue dans toutes les classes de la société ; les vols sont très rares ; les crimes encore plus. La plupart des magasins de Stockholm se contentent de fermer leurs portes pendant la nuit, les plus riches étalages n'étant protégés que par une simple vitre. La moralité de chacun fait la paix générale, et les jours s'écoulent dans la monotonie berceuse de la tranquillité.

Point de contrôleurs dans les tramways ; on dépose en montant le prix de la course dans un petit tronc attaché à la porte. Dans les théâtres, de grandes salles ouvertes à tous servent de vestiaires ; chacun met où il veut chapeaux et fourrures, personne ne les garde et rien ne se perd. Cette confiance mutuelle n'est pas sans répandre un grand charme dans l'existence. C'est vraiment une façon de comprendre la responsabilité qui est toute spéciale au peuple suédois : on se repose sur son voisin qui sera toujours un auxiliaire et non un ennemi. Il en résulte une douceur paisible, une atmosphère de béguinage silencieux, mais peut-être aussi une absence totale d'initiative et comme un demi-sommeil dans la routine.

Cependant un jour on s'aperçut des ravages causés par l'alcoolisme qui menaçait de détruire la race : l'énergie se réveilla ; les lois les plus sévères furent promulguées et rigoureusement appliquées. Un droit exorbitant frappa tous les spiritueux, la vente n'en fut autorisée qu'aux hôteliers, et, de plus, du samedi midi au lundi matin, il fut interdit d'en vendre la plus petite quantité. On fit également une ordonnance spéciale défendant, sous peine d'une forte amende, de vendre du tabac aux garçons âgés de moins de quinze ans.

Pour compléter le tableau de cette Icarie, il faut ajouter qu'il n'existe pas un pays où les impôts soient aussi légers. Les propriétaires ont à payer 2 % sur la valeur de leurs terres, 85 centimes par domestique, et c'est tout. Le commerce et l'industrie sont libres de tout droit ; les chevaux, les voitures, les billards sont exempts de toute taxe ; seuls les chiens sont imposés ; la cote personnelle, la cote mobilière, ainsi que toute espèce de frais de déclaration ou d'enregistrement sont inconnues. Il existe même quelque part, perdu dans une contrée bénie, un petit village où chaque habitant reçoit gratuitement le pain et l'électricité.

Sans aller jusque-là, on est arrivé à combattre partout la misère ; pas plus à Stockholm que dans les petites villes ou les campagnes, il n'y a de mendiants ni de pauvres sans abri. Souvent j'ai vu sur les places publiques de N... quelques pauvres vieux ou des infirmes, assis sur de petits tabourets très bas ; ils arrachaient l'herbe entre les galets, lentement, ôtant avec

soin jusqu'au plus petit brin ; ils savent qu'à ce train, lorsqu'ils seront arrivés à une extrémité, l'herbe sera repoussée à l'autre et que de toutes façons leur vie est assurée ; aussi leur visage est paisible, ils fument tranquillement leur pipe et l'inquiétude du lendemain ne les tourmente pas.

Le peuple suédois n'est pas gai, il ne sait pas se réjouir ; ses fêtes sont sans éclat, ses cérémonies sans pompe. Je ne puis oublier l'impression de tristesse que j'éprouvai en débarquant à Malmo ; c'était le jour de la Pentecôte qui est la fête du printemps pour tous les peuples du Nord. Dans le port, les mâts et les cordages des navires étaient ornés de branches vertes, des guirlandes de feuillages se mêlaient aux drapeaux, mais les quais étaient déserts. Dans le jardin public, aucun chant, aucune gaieté ne faisait vibrer l'air, des enfants jouaient sans cris ; beaucoup de personnes se promenaient avec un air sérieux, leurs yeux gris ou bleus, froids comme de l'émail, paraissant toujours regarder au dedans d'eux-mêmes. Insensibles à l'odeur des buissons et de la terre attiédie, le printemps qui s'éveillait autour d'eux ne semblait pas toucher leurs sens. Quelle que soit la fête, le public ne s'y départit jamais de cette réserve qui semble envelopper toute la vie suédoise d'une atmosphère ouatée et sans résonance.

Entre les vieilles races latines, amoureuses de soleil et de joie, et ces peuples du Nord, disciplinés depuis quatre cents ans par une morale austère, l'abîme est profond, la compréhension mutuelle presque impossible ; ils gardent un orgueilleux dédain, peut-être même une vague et inconsciente jalousie, de l'exubérante gaieté du Sud.

Pour nos oreilles de Latins, la langue suédoise est un peu barbare ; l'abondance des *a*, des *r* et des *k*, et surtout l'absence de syllabes muettes, rappellent le bruit saccadé de cailloux qui se heurtent en roulant. Cependant elle s'adapte merveilleusement à la musique ; certaines mélodies de Grieg, qui ne sont que jolies chantées en français, prennent en suédois une beauté sauvage, une gravité noble que le français ne saurait rendre entièrement.

\* \*

Un des traits distinctifs de l'esprit scandinave fut de tout temps le respect de la femme, et la forme la plus constante du caractère féminin fut l'amour de la lutte et le désir d'obtenir les mêmes droits que l'homme. Tandis que la femme du Sud séduit par ses charmes et sa grâce, la femme du Nord domine par sa force. Pendant de longs siècles, les filles des familles nobles recevaient un javalot dans leur cadeau de mariage, emblème de leur esprit guerrier ; et, dès 1150, les femmes de la bourgeoisie avaient obtenu « le même droit que leurs maris sur les verrous et les serrures de leurs maisons ». Si différente qu'elle soit de celle d'autrefois, la femme d'aujourd'hui a gardé le même amour des exercices physiques et la même soif d'indépendance. Dans la plupart des écoles, les filles et les garçons sont réunis : de là une liberté d'allures, un sans gêne qui ôtent à la « camarade » tous les privilèges qui sont dus à la femme.

Il existe une société de tir protégée par la Reine, qui ne se compose que de femmes de la haute société ; le Gouvernement met à leur disposition le fusil de l'armée et les cartouches nécessaires ; des concours ont lieu régulièrement, des récompenses sont distribuées, et, en cas de guerre, la plupart de ces femmes seraient prêtes à faire le coup de feu. Cet amour des sports violents n'exclut pas le développement intellectuel : beaucoup de ces amazones reçoivent une instruction très étendue, étudient dans les Universités anglaises et allemandes, et parlent facilement quatre ou cinq langues.

Il n'y a pas de pays où la femme obligée de gagner sa vie soit aussi bien partagée qu'en Suède ; toutes les positions lui sont accessibles : elle peut être médecin, professeur dans les plus hautes écoles, journaliste, industrielle, employée dans toutes les administrations sans perdre sa situation de femme du monde ; les diplômes de masseuse sont des plus lucratifs. La première société de transports à Stockholm fut fondée et dirigée avec succès par la comtesse B... Quantités d'imprimeries n'occupent que des femmes ; tout dernièrement, trois dames de familles nobles et riches se sont réunies pour cultiver un domaine de plusieurs centaines d'hectares comprenant l'exploita-

tion de forêts immenses, l'élevage des bestiaux et l'exportation des fromages; elles réussissent à merveille. En littérature, le chef de l'école idéaliste est M<sup>lle</sup> Selma Lagerlof: son antagoniste acharnée est M<sup>lle</sup> Elen Kay.

La conséquence toute naturelle de ce développement de l'individualité pour la femme fut le dédain du mariage. Profondément idéaliste et réservée, encore plus orgueilleuse de sa valeur morale, elle comprend l'amour à la façon d'une rêverie sentimentale, qui implique en même temps des devoirs sérieux et n'admet pas la plus légère compromission; mais, par suite de l'organisation moderne qui lui offre toute facilité de se créer une situation indépendante, dépourvue la plupart du temps de toute sensualité, le mariage ne saurait être pour elle ni une nécessité, ni un refuge; aussi voit-on un grand nombre de femmes vivant seules soit de leur travail, soit de leur fortune personnelle, mener une vie agréable et libre.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 2 au 9 Octobre 1904

CANNES, b. Marie, fr., c. Castinelli,	sable.
SAINT-TROPEZ, b. Ville-de-Monaco, fr., c. Dantal,	vin.
CANNES, b. Saint-Louis, fr., c. Jourdan,	sable.
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—

Départs du 2 au 9 Octobre 1904

SAINT-TROPEZ, b. Floréal, fr., c. Courbon,	sur lest.
CANNES b. Tranquille, fr., c. Rousset,	—
— b. Marie, f., c. Castinelli,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
— b. Saint-Louis, fr., c. Jourdan,	—
— b. Ville-de-Monaco, fr., c. Dantal,	—

Remerciements

Monsieur J. P. KOHL et sa Famille remercient sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur regrettée

Madame Emilie STROCCHIO  
Née KOHL

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le premier octobre mil neuf cent quatre, monsieur François CROVERTO, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco, a acquis de monsieur Etienne FERRARI, négociant, et madame Marie RAIBATTI, son épouse, demeurant ensemble à Menton,

Une maison dénommée « Hôtel Monégasque », située à Monaco, boulevard de la Condamine, où elle a son entrée et sa façade principale, élevée, sur caves, d'un rez-de-chaussée et de deux étages et mansardes, avec terrasse devant la dite maison; le tout cadastré sous le numéro 17 de la section B, confine dans son ensemble: à l'est, au boulevard de la Condamine; au sud, à un passage public longeant la Buanderie; à l'ouest, à la ruelle des Gazomètres, et au nord, M. Ange Médecin.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cinquante mille francs.

Pour l'exécution de ce contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Une expédition transcrite du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur le dit immeuble des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, sous peine d'être déchues de tous droits sur le dit immeuble. Monaco, le onze octobre mil neuf cent quatre.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi 13 octobre courant, à 9 heures du matin, à la salle de vente *Cursi*, sise à Monaco, boulevard Charles III, n<sup>o</sup> 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers, consistant en : lits complets, tables de nuit, toilettes, armoire à linge, buffet, tables, chaises, rideaux, verrerie, vaisselle, etc.

Au comptant, 5 p % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

L'HIVER A LA COTE D'AZUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR COLLECTIFS  
Valables jusqu'au 15 mai

Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre, la Compagnie délivre, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour Hyères et toutes les gares situées au delà vers Menton. Le parcours simple doit être d'au moins 400 kilomètres.

Le coupon d'aller de ces billets n'est valable que du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires (pour les deux premières personnes), le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes. Faculté d'arrêt aux gares situées sur l'itinéraire.

(La demande de billets doit être faite quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.)

Stations Hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.)

BILLETS D'ALLER ET RETOUR COLLECTIFS  
de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, valables 33 jours

Du 15 octobre au 15 mai, la Compagnie délivre aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, pour Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphaël, Grasse, Nice et Menton inclusivement. Le parcours simple doit être d'au moins 150 kilomètres.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires (pour les deux premières personnes), le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

La durée de validité peut être prolongée une ou plusieurs fois de quinze jours, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %. Faculté d'arrêt aux gares situées sur l'itinéraire.

(La demande de billets doit être faite quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.)

A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève

sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (près le Crédit Lyonnais et la gare du chemin de fer de La Turbie).

S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la faillite Fuchs, à Monaco.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

BOIS & CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C<sup>ie</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, présumé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, chaâteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.  
Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

Nettoyage à Sec parfait. <sup>USINE</sup> <sub>A VAPEUR</sub>

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

PEINTURERIE  
DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA,  
à côté de l'Hôtel de la Villa des  
Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.

Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.

Prix modérés.